

**CONSEIL MUNICIPAL DE GANS**  
**Séance du 29 Juillet 2011**

L'an deux mil onze, le vingt neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Gans, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLOC Laurent, Maire.

Présents : Mes BALUTEAU, DEVE, DEVILLARDS  
Mrs LAFFARGUE, GENEVES, GUIGNARD, DOUSSOU, DELOMBAERDE,  
VIGNAUD et BELLOC

Excusée : Mme BENQUET

Secrétaire de séance : Mr GENEVES Daniel

Date de convocation : 22 juillet 2011

---

**CIRCULATION RD 10.**

Comme indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 24 juin dernier, Mr Matalonga de la Préfecture de la Gironde s'est déplacé sur les lieux. Les mesures de vitesse effectuées par ses soins confirment la vitesse excessive des automobilistes, plus élevée dans le sens Grignols/Auros. Mr Matalonga confirme le refus du Conseil Général de la Gironde pour la zone 70 km/h mais propose comme alternative le classement d'une portion de route en agglomération. Dès lors le Maire peut choisir la limitation de vitesse 50 ou 70 km/h.

Suite à cette entrevue, Monsieur le Maire et Mr GENEVES Daniel ont rencontré Mr LESPES, responsable du Centre Routier Départemental, en lui demandant les conséquences pour la commune d'un passage de cette zone en agglomération. La collectivité doit prendre à sa charge la collecte des eaux pluviales (effectuée dans le cadre de la réfection de la RD), l'éclairage public (pas obligatoire) ; quant au fauchage il reste de la compétence du Conseil Général. Mr Delombaerde pose la question des terrains qui se trouveraient donc en agglomération et donc constructibles. Monsieur le Maire répond que seuls les terrains répertoriés dans la carte communale sont constructibles ; mais en effet, dans le cas de l'instauration d'une agglomération, des pressions pour rendre ces terrains constructibles peuvent être avancées par les propriétaires. Après discussion avec Mr Lespes, il est convenu d'un nouveau contrôle de vitesse dans les deux sens sur plusieurs jours courant septembre. Ces nouvelles mesures seront comparées aux mesures de 2009 et permettront de constater ou pas l'augmentation de la vitesse des automobilistes.

Le conseil municipal préfère attendre les résultats de cette mesure de vitesse avant de prendre une décision.

**PRESENTATION ESQUISSE TRAVAUX SALLES ANNEXES.**

Monsieur le Maire remet un exemplaire de l'esquisse de Mr Arquey Jean Luc, architecte, suite à la réunion sur place avec la commission bâtiments.

Cette esquisse fait état d'une augmentation de l'enveloppe prévue initialement soit 120 000 €TTC. Egalement des mesures de niveaux seraient nécessaires pour l'évacuation des eaux usées.

Après étude de l'esquisse, le conseil municipal rectifie les points suivants :

- porte d'entrée de la salle de musique sous le préau.
- afin de faciliter l'emplacement de l'assainissement, la solution d'utiliser la fosse étanche des WC extérieurs actuels pour les WC de la salle des fêtes est envisagée si la réglementation le permet. Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec le responsable du SPANC.
- dans le but de réduire le coût général, des travaux de finition peuvent être réalisés par les associations ; il est donc demandé à l'architecte de préciser la qualité des travaux prévus dans l'esquisse.

Ces observations étant apportées, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette esquisse et charge Monsieur le Maire de la confirmer auprès de Mr Arquy.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il faudra avancer prudemment sur ce projet, sachant qu'il n'existe pas de subvention acquise à ce jour, hormis la subvention de la Fédération de Chasse pour un montant de 1500€ Monsieur le Maire se charge de solliciter le Conseil Général de la Gironde, la Sous-Préfecture (DETR) et un parlementaire pour obtenir des aides.

### **Questions diverses.**

- Mr le Maire informe de la date de signature des actes de vente des terrains du lotissement : 09 août MmeMr Delombaerde (17h) et Mr Delais Melle Légglise (18h) – 08 septembre Mme Lord
- les signatures pour l'aliénation des chemins ruraux Nux et Leroux s'effectueront le 19 août prochain ;
- suite à la dernière réunion du comité des fêtes, le programme de la fête du 15 août est présenté.
- Mr le Maire porte à la connaissance la démarche de MrMme SEGUIN, domiciliés à Gans, 1 lagrave, pour devenir famille d'accueil pour personne âgée valide.
- Mr Génèbes confirme la signature du contrat de distribution de gaz avec compteurs individuels. Les travaux seront réalisés le 12 septembre prochain.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Les conseillers,

le Maire,